



INFORMATIONS  
DESTINÉES À VOS  
COLLABORATEURS

## CONDITIONS D'UTILISATION DE VOTRE *offre spéciale hiver*

**J'ai en ma possession un billet offre spéciale hiver (billet à 53€ tarif unique valable du 6 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2020).  
Je n'ai pas l'utiliser compte tenu de la fermeture des Parcs. Que puis-je faire ?**

Si votre billet n'a pas été utilisé, sachez que **sa validité est étendue jusqu'au 5 novembre 2020.**

La prolongation est faite automatiquement dans nos systèmes, vous n'avez pas de démarche à faire si ce n'est l'enregistrement recommandé de votre visite sur notre plateforme.

Présentez-vous directement à l'entrée des Parcs avec votre billet en vous inscrivant au préalable sur la plateforme d'enregistrement (recommandé).

**À noter :** les e-billets doivent être téléchargés et imprimés avant leur date d'expiration.



**PENSEZ À VOUS  
ENREGISTRER !**

Réservez la ou les dates de visite souhaitées sur notre plateforme de réservation pour garantir votre accès aux parcs :

<https://www.disneylandparis.com/fr-fr/enregistrement-billets>

NOS PRINCIPALES MESURES D'*hygiène* ET DE *sécurité*



Capacité limitée  
et **nouveau système  
de réservation**



Port du  
**masque  
obligatoire**



Respect de la  
**distanciation  
physique**



Distributeurs  
de **Gel  
Hydroalcoolique**

